

**Remarque importante : les familles doivent inscrire leurs
enfants au SMA au plus tard la veille de la grève**

L'enfant

NOM – Prénom :

Adresse :

Date de naissance

sexe

Ecole fréquentée

classe fréquentée

Les parents :

Père :

Nom – Prénom

Mère :

Nom – Prénom

Coordonnées des personnes autorisées à chercher l'enfant :

Père : n° de téléphone (domicile)

professionnel :

portable

Mère : n° de téléphone (domicile)

professionnel :

portable

Autre :

- nom et prénom

- adresse

- n° de téléphone

L'enfant de plus de 6 ans est-il autorisé à quitter seul l'accueil périscolaire ?

A midi

oui

non

Après l'école

oui

non

Autorisation en cas d'urgence

Je soussigné(e), père – mère, tuteur – Madame – Monsieur.....

Autorise les responsables de l'accueil mis en place par la Communauté d'Agglomération de
Haguenau, à intervenir en cas d'accident et à prendre toutes les dispositions qu'ils jugeraient utiles
pour mon enfant :.....

Nom et coordonnées des personnes à prévenir :.....

.....

Date et signature

Remarque importante :

La mise en œuvre de ce service s'inscrit dans le cadre de la loi relative au service minimum pendant
le temps scolaire (**heures de classe exclusivement**).

**L'admission à ce service est conditionnée par une inscription préalable (au plus tard la veille
de la grève)**

Seuls les enfants inscrits à la cantine le jour de la grève pourront y déjeuner et seuls les enfants
inscrits à la garderie du soir seront pris en charge, au-delà des heures de classe.

**Ce dispositif vise à répondre aux contraintes professionnelles des familles. Ces dernières sont
invitées à ne recourir à ce service, qu'à défaut de tout autre mode de garde (famille, parents,
grands-parents,...)**